



CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement n° 483-23-U

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement 483-23-U en date du 7 septembre 2022. De plus, la MRC de la Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité en date du 21 octobre 2022.

Règlement n° 483-23-U : Règlement modifiant le règlement de zonage n° 483-U.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 31 octobre 2022.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 31 octobre 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 31 octobre 2022.

Donné à Carignan, ce 31 octobre 2022.

Ève Poulin, avocate
Greffière